



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 01/07/2020
Date d'affichage de la convocation : 07/07/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 07/07/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le - 9 JUIL 2020
ID : 033-213301435-20200707-2020_41-DE

Délibération CA2019-BP2020

n°2020 - 41

Le mardi 7 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier juillet deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel ROBERT SOARES - Jean-Pierre PRAT - Hélène BURESI - Cyril CHERIGNY - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Johann PETIT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Anne LAUJAY procuration à Gérard BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Anne LAUJAY

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et par dérogation à l'article L. 2121-17 du CGCT, le quorum est fixé à un tiers des conseillers présents ou représentés.

DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 BUDGET ANNEXE - HALTE NAUTIQUE

Vu la délibération n°2020-15 du 03 mars 2020 portant approbation du compte administratif du budget annexe de la halte nautique de la commune de Cubzac les Ponts,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain TABONE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	13 737,31.....	€
	Déficit :	00,00.....	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	3 000,00.....	€
(Ligne 002 du CA)	Déficit :	00,00.....	€
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	16 737,31.....	€
(A2)	Déficit :	00,00.....	€

⇒ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le - 9 JULI 2020

ID : 033-213301435-20200707-2020_41-DE

Résultat de la section d'investissement : de l'exercice	Excédent :	00,00	€
	Déficit :	23	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur : <i>(ligne 001 du CA)</i>	Excédent :	41 888,01	€
	Déficit :		€
Résultat comptable cumulé : <i>(R001)</i>	Excédent :	18 151,27	€
<i>(D001)</i>	Déficit :	00,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		00,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser :		00,00	€
solde des restes à réaliser :		00,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement :		00,00	€
Excédent (+) réel de financement :		18 151,27	€

⇒ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire (A1)

En couverture des besoins de réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement <i>(recette budgétaire au compte R1068) :</i>	00,00	€
En dotation complémentaire en réserve <i>(recette budgétaire au compte R1068) :</i>	13 767,31	€

SOUS TOTAL (R1068) : 13 767,31 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement <i>(recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R002 du Budget N+1) :</i>	3 000,00	€
---	----------	---

TOTAL (A1) : 16 737,31 €

Résultat déficitaire (A2) en report en compte débiteur <i>(recette non budgétaire au compte 119 / Déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :</i>		€
--	--	---

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du Résultat :**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	3 000,00 €		18 151,27 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			13 767,31 €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,
Alain TABONE